

Décision

Générale

colonial

Décision n° 786 Décisions concernant les Ministères.

n° 786

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 juillet 1960

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de 7 mois à passer à Tananarive (Madagascar) est accordé à M. Rasamy (Maxime), Secrétaire d'Administration de l° classe, 1er échelon du cadre supérieur de la Côte Française des Somalis, qui aura accompli au 23 juillet 1960, un séjour effectif et ininterrompu de 28 mois dans le Territoire (indice 265). M. Rasamy (Maxime), classé au groupe III, voyagera seul et quittera Djibouti par voie aérienne (classe touriste) à partir du 23 juillet 1960. La dépense est imputable sur le Budget:local de l'exercice 1660.